

Cette page est disponible en 15 langues

Nouvelles langues disponibles: CS - HU - PL - RO

Europe 2020: stratégie pour la croissance de l'Union européenne

La Commission propose une nouvelle stratégie politique «Europe 2020» afin de soutenir l'emploi, la productivité et la cohésion sociale en Europe. En effet, l'Union européenne (UE) est actuellement confrontée à une période de transformation, résultant principalement de la mondialisation, du changement climatique et du vieillissement de la population. De plus, la crise financière de 2008 a remis en cause les progrès sociaux et économiques réalisés par les pays de l'UE. Ainsi, la reprise économique entamée en 2010 doit s'accompagner d'une série de réformes afin d'assurer le développement durable de l'UE au cours de la décennie à venir.

ACTE

Communication de la Commission du 3 mars 2010 intitulée «Europe 2020: Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive» [[COM\(2010\) 2020 final](#) - Non publié au Journal officiel].

SYNTHÈSE

La Commission présente la stratégie qui doit permettre à l'Union européenne (UE) d'**atteindre une croissance**:

- **intelligente**, à travers le développement des connaissances et de l'innovation;
- **durable**, fondée sur une économie plus verte, plus efficace dans la gestion des ressources et plus compétitive;
- **inclusive**, visant à renforcer l'emploi, la cohésion sociale et territoriale.

De plus, la Commission propose une série d'**objectifs à atteindre en 2020** au plus tard:

- porter à 75 % le taux d'emploi de la population âgée de 20 à 64 ans;
- investir 3 % du produit intérieur brut (PIB) dans la recherche et le développement;
- réduire de 20 % les émissions de carbone (et de 30 % si les conditions le permettent), accroître de 20 % la part des énergies renouvelables et accroître de 20 % l'efficacité énergétique;
- réduire le taux d'abandon scolaire à moins de 10 % et augmenter jusqu'à 40 % le taux de diplômés de l'enseignement supérieur;
- réduire de 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

Le programme EU 2020

La Commission présente **sept initiatives phares** qui doivent être mise en place au niveau européen et dans les pays de l'UE:

- **l'Union pour l'innovation**, qui doit soutenir la production de produits et services innovants, en particulier concernant le changement climatique, l'efficacité énergétique, la santé et le vieillissement de la population;
- l'initiative **jeunesse en mouvement**, qui doit notamment permettre d'améliorer la performance du système éducatif, l'apprentissage non formel et informel, la mobilité des étudiants et des chercheurs, mais aussi l'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi;
- la **stratégie numérique pour l'Europe**, qui doit favoriser la création d'un marché numérique unique, caractérisé par un haut niveau de sécurité et un cadre juridique clair. De plus, l'Internet à haut débit, puis à très haut débit, doit être accessible par l'ensemble de la population;

- l'initiative pour une **Europe efficace dans l'utilisation des ressources**, qui doit soutenir la gestion durable des ressources et la réduction des émissions de carbone, tout en soutenant la compétitivité de l'économie européenne et sa sécurité énergétique;
- l'initiative pour une **politique industrielle à l'ère de la mondialisation**, qui doit aider les entreprises du secteur à surmonter la crise économique, à s'intégrer dans le commerce mondial et à adopter des modes de production plus respectueux de l'environnement;
- la **stratégie pour les nouvelles compétences et les nouveaux emplois**, qui doit permettre d'améliorer l'emploi et la viabilité des systèmes sociaux. Il s'agit notamment d'encourager les stratégies de [flexicurité](#), la formation des travailleurs et des étudiants, mais aussi l'égalité homme femme et l'emploi des séniors;
- la **Plateforme européenne contre la pauvreté**, qui doit accroître la coopération entre les pays de l'UE, et faire suite à la [méthode ouverte de coordination](#) en matière d'exclusion et de protection sociale. L'objectif de la plateforme doit être la cohésion économique, sociale et territoriale de l'UE, ainsi que l'inclusion sociale des personnes en situation de pauvreté.

Mise en place de la stratégie

La stratégie doit être présentée à travers 10 **lignes directrices intégrées** «Europe 2020», adoptées par le Conseil européen de juin 2010. Elles doivent remplacer les 24 lignes directrices actuelles pour l'emploi et les grandes orientations des politiques économiques.

Le Conseil pourra également adresser des **recommandations politiques** aux pays de l'UE, en matière d'affaires économiques et budgétaires, ainsi que dans l'ensemble des domaines thématiques traités par la stratégie.

Une partie importante de la stratégie doit être mise en œuvre **par les autorités nationales, régionales et locales des pays de l'UE**, en associant les parlements nationaux, les partenaires sociaux et la société civile. Des actions de sensibilisation doivent être conduites auprès des citoyens européens.

La Commission est en charge du **suivi des progrès**. Elle présente des rapports annuels, y compris concernant la réalisation des programmes de stabilité et de convergence.

ACTES LIÉS

[Conclusions du Conseil européen](#) de Bruxelles des 25 et 26 mars 2010.

Le Conseil européen a approuvé les principaux aspects de la stratégie «Europe 2020» pour l'emploi et la croissance.

[Décision 2010/707/UE](#) du Conseil du 21 octobre 2010 relative aux lignes directrices pour les politiques de l'emploi des États membres [Journal officiel L 308 du 24.11.2010].

[Recommandation 2010/410/UE](#) du Conseil du 13 juillet 2010 relative aux grandes orientations des politiques économiques des États membres et de l'Union [Journal officiel L 191 du 23.07.2010].

Dernière modification le: 17.02.2011

Voir aussi

- ✦ Pour plus d'informations consultez le site Internet de la Commission européenne consacré à la stratégie [Europe 2020](#)